

Rapport de la Présidente

Séance publique du
vendredi 22 juin 2018

5^{ème} Commission
N° CD-2018-3-5-2

Service instructeur

DEAA - direction europe, attractivité et
aménagement

Service consulté

SOLIDARITÉ TERRITORIALE
CREATION D'UN FONDS DE SOLIDARITE D'URGENCE EXCEPTIONNEL

Résumé : Dans le cadre du présent rapport, il est proposé la création au titre de la Solidarité Territoriale d'un Fonds de Solidarité d'Urgence exceptionnel de 2,1 M€ pour soutenir les collectivités qui ont subi d'importants dégâts liés aux récents événements climatiques exceptionnels 2018.

Les récents événements climatiques exceptionnels ont occasionné sur plusieurs communes des intensités de pluie qui ont dépassé les fréquences centennales et causé d'importants dégâts matériels notamment par des coulées de boue et de violentes inondations.

Les dégâts sont considérables et les nombreuses collectivités sinistrées auront à faire face à d'importantes dépenses qu'il s'agisse de travaux de prévention avec la création de bassins de rétention ou d'écrêtement des eaux pluviales ou encore de travaux de remise en état des routes et des infrastructures.

Dans l'urgence, le Département intervient déjà à titre tout à fait exceptionnel auprès de communes fortement sinistrées en réalisant avec ses engins des travaux de remise en fonction dans le domaine hydraulique et des routes et en apportant son ingénierie aux communes sinistrées. Ce soutien exceptionnel est estimé à 300 000 €.

En complément de ce soutien, le Département souhaite venir en aide aux collectivités déclarées en état de catastrophe naturelle en créant au titre de la Solidarité Territoriale un Fonds de Solidarité d'Urgence (FSU) exceptionnel d'un montant de 1,8 M€.

Ce fonds sera composé de deux enveloppes :

- Une enveloppe affectée à des travaux de prévention avec la création de bassins d'orage
- Une enveloppe dédiée à des travaux de réparation des infrastructures routières et ouvrages d'art fortement endommagés.

Les critères d'éligibilité et de mise en œuvre de ce Fonds de Solidarité d'Urgence (FSU) exceptionnel seront soumis pour approbation à la Commission permanente qui se réunira le 6 juillet prochain.

L'Autorisation de Programme nécessaire d'un montant de 1 M€ est prévue dans le cadre de la DM1 2018.

En conclusion, il vous est proposé :

- D'approuver la création d'un Fonds de Solidarité d'Urgence exceptionnel de 2,1 M€ ;
- De donner délégation à la Commission Permanente pour fixer et modifier les critères d'éligibilité et de mise en œuvre de ce Fonds de Solidarité d'Urgence exceptionnel ;
- De donner délégation à la Commission permanente pour attribuer les aides correspondantes sous réserve de l'inscription de l'autorisation de programme d'un montant de 1 M€ € au budget départemental lors de la DM1 2018.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT